

---

**De:** Claudia Madore <claudia.madore@ville.alma.qc.ca>  
**Envoyé:** 23 mars 2020 19:15  
**À:** Claudia Madore  
**Objet:** Communiqué - La Ville d'Alma prend des mesures pour offrir un répit pour les contribuables.



Communiqué de presse  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

---

**COVID-19 La Ville d'Alma prend des mesures  
pour offrir un répit pour les contribuables**

---

Alma, le 23 mars 2020 – Dans la foulée des actions prises par le gouvernement provincial depuis le début de la pandémie du coronavirus, la Ville d'Alma annonce le report de l'échéance des taxes municipales de juillet, soit le deuxième versement, jusqu'au début du mois de septembre afin d'offrir un répit aux citoyens et entreprises du territoire. Le tout sera soumis à la prochaine séance du conseil municipal prévue le 6 avril 2020.

« Les membres du conseil municipal sont conscients que la situation hors de l'ordinaire qui sévit actuellement peut mettre les citoyens et les entreprises dans une situation difficile à gérer. Nous avons donc décidé de mettre en place des mesures que la Ville peut se permettre d'appliquer dès maintenant. Notamment au niveau des taxes foncières et des factures d'électricité, dès aujourd'hui, pour les entreprises et les citoyens desservis par notre réseau », mentionne le maire de la Ville d'Alma, M. Marc Asselin.

« En reportant l'échéance des taxes, ce sont 22,5 millions de dollars qui continueront d'être en circulation afin de soulager financièrement nos citoyens et citoyennes. Nous avons pris la décision d'agir et nous sommes conscients que cela nécessitera des ajustements budgétaires de la part de l'administration municipale », ajoute M. Asselin.

En ce qui concerne les mesures dédiées aux clients desservis par son réseau électrique, la Ville d'Alma suspend ses frais de retard sur le paiement des factures d'électricité et allonge la période de non-interruption pour une période indéterminée.

Au point de vue économique, la Ville d'Alma rappelle que les entreprises impactées par la COVID-19 sont invitées à communiquer avec la CIDAL afin de connaître les différentes modalités du fonds d'urgences d'un demi-million de dollars annoncé vendredi.

### **Mesures internes de l'administration municipale**

Suite à l'annonce du gouvernement Legault quant à la fermeture des entreprises et organisations qui offrent des services non essentiels, l'administration municipale est à se préparer à placer les services de la Ville « en mode essentiel ». Ainsi, plusieurs employés seront invités à rester à la maison et à effectuer du télétravail lorsque possible. Certains employés seront sur le terrain, notamment en ce qui a trait aux services d'urgence, à la centrale de répartition 911, au niveau du traitement des eaux, etc.

– 30 –

Source : Claudia Madore  
Conseillère en communication, Ville d'Alma  
Tel. 418 669-5001, poste 5010  
Cell. 418 720-1095  
claudia.madore@ville.alma.qc.ca

**Claudia Madore**  
Conseillère en communication  
Tel : 418 669-5001 poste 5010  
Cell. : 418 720-1095



[www.ville.alma.qc.ca](http://www.ville.alma.qc.ca)